

Image not found or type unknown



Litige suite à une réservation de studio

Par **Schmidt**, le **02/10/2009** à **13:23**

Bonjour, rn rnJ'ai réservé verbalement un studio le 27/08/09 en laissant un chèque du montant d'un mois de loyer. On aurait du signer le bail mais un changement de situation a fait que la signature n'a pas eu lieu .Pour dédommager le propriétaire je lui ai accordé l'encaissement du chèque c'est ce qu'il a fait le 11/09/09.rnA ce jour le studio n'est pas encore loué alors le propriétaire me menace de me faire payer les loyers de toute un année si je ne lui fais pas des chèques couvrant les 3 mois à venir .Il n' y avait pas eu de bail signé pas de remise de clés ;tout s'est fait verbalement .EST CE QU'IL A LE DROIT ?